

MARS 2023



## LE 49-3, SIGNAL DE MEPRIS AUTANT QUE D'IMPUISSEANCE...

Edito de Caroline Charruyer,  
Secrétaire Générale

Le recours au 49-3 a été l'aveu que ce gouvernement ne dispose d'aucune majorité, ni au Parlement, ni parmi nos concitoyens, pour faire passer en force son projet de "réforme". Le Parlement lui-même, pourtant habitué à jouer les godillots, a cette fois décidé de tirer un coup de semonce. Les motions de censure sont passées si près que le chapeau tomba... On ne peut plus parler, désormais, que d'un gouvernement en sursis, et d'un mandat présidentiel moribond.

Le gouvernement n'a pas de majorité sur ce projet, mais grâce au 49.3 il s'en moque - comme d'ailleurs des conséquences que cela aura sur la démocratie. Résumons : un gouvernement sort une réforme sans préparation - c'est de l'incompétence. Il refuse de l'expliquer aux Français que son projet va affecter - c'est de l'arrogance. Ce même gouvernement méprise pendant des mois celles et ceux qui, par millions et syndicats en tête, appellent au retrait de cette réforme - c'est de l'irresponsabilité. Au final, il choisit de le faire adopter de force par l'Assemblée, sans vote ni majorité - c'est de l'inconscience.

Voilà où ils en sont : après avoir tapé sur la démocratie sociale, la démocratie parlementaire, et la démocratie tout court, nos apprentis-sorciers pleurnichent à la télé sur la "bordélisation" du pays... **Qui a tiré cette réforme injuste de son chapeau, déjà ?**

### Au sommaire :

#### Page 1 :

L'édito et la p'tite info du mois

#### Page 2 :

- Un syndicat, ça sert à se battre !

#### Page 3 :

- Retour sur le CST du 6 mars 2023

#### Pages 4-5 - L'actu du mois :

- Petit mémo des différents droits à congés pour raisons de santé des fonctionnaires
- Le CITIS , savez-vous comment ça marche ?
- Retraite: ce qu'ils oublient toujours de dire
- "L'agenda social" 2023 du gouvernement

#### Page 6 :

- Une AG FA-FPT sous le signe de l'engagement pour la défense de vos droits !

### La p'tite info du mois :

Le gouvernement dit "vouloir l'apaisement", mais n'avance aucune concession (en dehors d'un vague RDV à Matignon). C'est assez classique chez les malfaiteurs, de vouloir que leurs victimes passent à autre chose...

## UN SYNDICAT, ÇA SERT À SE BATTRE !

Ceux qui se demandaient peut-être fin 2022 à quoi ça servait, un syndicat, et pourquoi il était important de participer à l'élection de leurs représentant.e.s du personnel, ont maintenant leur réponse. **Un syndicat, ça sert à se battre. À se battre contre les atteintes à vos droits.** Le plus souvent, nous nous battons contre des erreurs, des oublis, ou des injustices individuelles, qui frappent l'un.e ou l'autre d'entre vous. Parfois c'est contre une décision (ou une non-décision) de l'employeur et qui affecte une catégorie d'agents. Mais, et comme ce début d'année 2023 l'a montré, nous nous battons aussi, et de toutes nos forces, quand un projet de loi menace de défaire les acquis de décennies de luttes, pour des millions de salariés (et particulièrement les femmes).

On aurait pu espérer que dans ce combat, les citoyens puissent compter sur le politique autant que sur le syndical. Ça n'a pas vraiment été le cas, et **ce sont les syndicats (et notamment les 6 organisations présentes à la Région) qui ont été, et sont encore, à la pointe du combat contre le report de l'âge de départ en retraite, avec l'appui de 4 à 6 millions de Français.e.s** qui chaque mois se sont mobilisé.e.s à notre appel. Côté politique, on a eu des ministres qui ont aligné des âneries (entre "ma maman femme de ménage attend cette réforme" et "une grève serait une catastrophe écologique." on a été gâtés !) et qui pour certains ne comprenaient pas ce qu'ils essayaient de faire passer en force. En face, on se souviendra surtout d'une séquence de carnaval où l'on aura plus tweeté que combattu la réforme au fond. A voir ce face-à-face, difficile de croire que c'était bien de notre avenir, de notre société et de nos futurs moyens d'existence qu'il était question. ...

**Le recours final au 49.3, le 16 mars, montre un gouvernement fermé au dialogue, réduit aux abois, et incapable de s'interroger sur le mal qu'il fait à la société.** Il montre aussi à quel point l'existence dans notre pays de syndicats forts, indépendants du pouvoir quel qu'il soit, est essentielle. Car si aucune majorité ne s'est faite autour de la réforme à l'Assemblée Nationale, c'est que la voix des Français qui se sont unis autour des syndicats a porté loin, jusque dans les travées parlementaires. C'est pour étouffer cette voix que le gouvernement a refusé toute discussion, et si les élus nous avaient écoutés, la situation serait bien différente aujourd'hui.



Le danger, dans notre combat pour faire entendre la voix des salariés, des jeunes et des retraités, ce n'est pourtant pas l'entêtement gouvernemental mais **le silence de nombreux salariés.** En France, aujourd'hui, seuls 10% des salariés (et 19% des agents publics) sont syndiqués. Pourtant, les adhésions sont la plupart du temps modiques (à la **FA-FPT**, 62€ l'année, soit 5,17€/mois, le prix d'une bière ou d'un magazine) et elles sont aux 2/3 déduites des impôts ! La pluralité des syndicats français devrait, de plus, permettre à chacun.e de trouver l'organisation qui lui correspond. Pourtant, 8 agents publics sur 10 ne se syndiquent pas, et la participation des salariés à l'élection de leurs représentant.e.s diminue à chaque scrutin. A la Région, plus de 6 agents sur 10 n'ont pas voté en décembre dernier, alors que les sujets de désaccord et de revendication (RIFSEEP, NBI, charge de travail, avancement...) ne manquent pas.

**Il faut pourtant renforcer les syndicats qui vous défendent.** Pas à coup d'aides publiques, car, on le sait, l'Etat qui nourrit devient vite l'Etat qui bâillonne. Pour la **FA-FPT**, un syndicat ne doit dépendre que de vous ! Chacun.e peut s'engager, à la mesure de ses moyens. Adhérer, élire vos représentants du personnel, participer à une grève (même une heure !), c'est soutenir la cause de tous, et donc la vôtre. La crise sociale qui monte, comme toutes les grandes crises (énergétiques, économiques, environnementales, sanitaires...) passées et à venir, ne fera pas dans le détail. Elle frappera tout le monde. Il nous faut des acteurs assez forts pour être écoutés aux niveaux local et national. Sinon, ce sera un nouveau tête à tête entre des gouvernants qui prétendent tout savoir et d'une société qui hausse les épaules. On a vu ce que ça donne.. non merci !



**Ce que dit la FA-FPT : "S'impliquer dans la démocratie sociale, c'est plus que jamais vital."**

## RETOUR SUR LE CST DU 6 MARS 2023

Le premier "vrai" Comité Social Territorial s'est tenu à Poitiers le 6 mars, et a été l'occasion d'échanger sur plusieurs réorganisations, mais aussi de lever quelques lièvres sur le dossier des Entretiens Professionnels Annuels.

En amont de l'examen des dossiers, et après lecture des déclarations préalables, les représentants du personnel ont évoqué la poursuite des mouvements de grève en opposition au projet de réforme des retraites du gouvernement. Il ont également demandé plus de visibilité sur le calendrier des projets de réorganisation, afin de mieux les étudier en lien avec les collègues des services concernés, et des points post-réorganisation qui permettraient de voir si les changements opérés produisent les effets attendus. Enfin, il ont été informés que la Région allait s'affranchir, pour le remboursement des frais de déplacements voiture, du fameux tarif kilométrique 2nde classe SNCF. La FA-FPT s'en réjouit d'autant plus qu'elle l'avait demandé au tout début de la fusion. A l'époque, la Région disait (à tort) qu'elle ne pouvait pas. Tout vient à point...

COMITE  
SOCIAL  
TERRITORIAL



La 1ère réorganisation soumise au CST a concerné la Direction de l'Orientation, avec la suppression du service Action Territoriale et la ventilation des postes et des agents au sein des 2 autres services de la Direction. Sur ce dossier, la FA-FPT a rappelé les difficultés rencontrées par les agents de cette Direction depuis sa création, et qui se sont récemment traduites par une explosion du nombre d'heures travaillées par les équipes en charge de l'événementiel. Notre position sur cette réorganisation tient en une question : les changements d'organigramme allègeront-ils ou non la charge de travail qui pèse aujourd'hui sur ces équipes, et va-t-on en parallèle mettre en cohérence les ambitions qu'on affiche avec les moyens qu'on déploie ? Faute de visibilité sur le sujet de la charge liée notamment aux déplacements (sur celui des moyens, on s'époumone à demander des moyens supplémentaires à due proportion des missions) la FA-FPT s'est abstenue (comme tous les syndicats) sur ce dossier. Nous avons souligné cependant que le succès du fonctionnement présenté reposera en très grande partie sur le poste de Directeur.rice adjoint.e, censé être le "chef de travaux" de la DO. Il est donc beaucoup attendu de ce poste - qui à la date du CST n'était pas encore pourvu.

La 2ème réorganisation concernait la Direction de la Construction et de l'Immobilier, avec là aussi la suppression d'un des services et la ventilation des postes correspondants au sein des autres équipes, et l'évolution du rôle des Services Maîtrise d'Ouvrage Maintenance Immobilière des secteurs ex-Limousin et ex-Poitou-Charentes qui seront concentrés sur des missions de maîtrise d'ouvrage. La FA-FPT s'est abstenue sur ce dossier. Relevant par ailleurs que le rapport évoquait une réflexion en cours sur l'organisation des Equipes Régionales d'Intervention, vos représentants du personnel ont évoqué les difficultés de recrutement des ERI sur certaines zones.

La 3ème réorganisation a concerné la Direction des Transports Régionaux de Voyageurs dont il est prévu de scinder 2 services en 2 unités chacun, mais sans responsable d'unité identifié. Il nous a été rappelé que ce mode de fonctionnement avait déjà été adopté dans 2 autres services et que cette spécialisation des unités fluidifierait le travail des agents et le management général. Dont acte ! La FA-FPT s'est prononcée en faveur de cette réorganisation.

Parmi les autres dossiers, le plus important a été celui, transmis pour simple information, sur le déploiement du logiciel Fœderis pour faire passer les EPA. Ca n'aurait tenu qu'à cela, l'information aurait pu suffire, mais on découvre au passage dans le rapport que le nombre de niveaux d'appréciation des agents passe de 4 à 5, avec l'ajout d'un "Excellent" aux 4 que l'on connaissait déjà. Ceci aurait, de l'avis général des représentants, nécessité un travail en amont et un avis du CST...



***Ce que dit la FA-FPT : " Les compétences des instances changent, la mission de vos représentants du personnel demeure : veiller au respect de vos droits ! "***

# ÇA VOUS CONCERNE, LA FA-FPT VOUS INFORME !

## Petit mémo des différents droits à congés pour raisons de santé des fonctionnaires

Parce qu'il est toujours utile de se rappeler ses droits, la FA-FPT vous propose ce petit mémo :

**Le congé pour maladie ordinaire (CMO):** c'est un congé de courte durée prescrit par un médecin en cas de maladie, d'accident ou de blessure. Il est limité à 12 mois consécutifs et l'agent conserve son traitement intégral tant que son absence ne dépasse pas 3 mois sur une période de 1 an.

**Le congé de longue maladie (CLM):** ce congé peut durer jusqu'à 3 ans, il peut être demandé lorsque la maladie présente un caractère invalidant de gravité confirmée et rend nécessaire un traitement et des soins prolongés. Le traitement indiciaire est maintenu durant la 1ère année puis réduit de moitié les 2 années suivantes. Si l'agent perçoit la NBI, elle est maintenue dans la même proportion tant qu'il n'est pas remplacé sur son poste.

**Le supplément familial de traitement (SFT) ainsi que l'indemnité de résidence, le cas échéant, sont intégralement maintenus tout au long de ces deux congés.**

**Le congé de longue durée (CLD):** celui-ci peut être accordé à la fin de la 1ère année de CLM et peut durer 5 ans (*on en reparlera plus en détail dans notre Lettre d'avril*).

**Un délai de carence d'1 jour s'applique sur le 1er jour d'arrêt de travail des agents publics. Celui-ci ne s'applique pas au CLM ni au CLD.**



## Le CITIS, savez-vous comment ça marche ?

Le Congé d'Incapacité Temporaire Imputable au Service (CITIS) est créé par le décret n° 2019-301 du 10 avril 2019, ce texte modifie les dispositions de l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut des agents de la FPT. Ainsi, l'agent territorial en congé pour cause d'incapacité temporaire de travail imputable au service bénéficie d'un traitement égal à celui qu'il aurait perçu s'il avait été en activité, ainsi que de la prise en charge des frais médicaux et des éventuelles rééducations nécessaires.

Pour bénéficier du CITIS, l'agent doit fournir un certificat médical précisant que l'incapacité temporaire de travail est imputable au service. La durée du CITIS dépend de la nature de l'incapacité et de la situation individuelle de l'agent public concerné. En général, il peut durer jusqu'à 1 an, renouvelable une fois, soit une durée maximale de 2 ans. Cependant, dans certains cas exceptionnels, la durée du CITIS peut être prolongée au-delà de cette période. A la fin du congé, l'agent doit subir un examen médical pour déterminer s'il est apte à reprendre ses fonctions. S'il est jugé apte, il reprend le travail. Sinon, il peut être placé en congé de longue durée ou être reclassé dans un poste adapté à son état de santé.

Il est également possible, dans certains cas, de bénéficier d'une compensation pour son invalidité temporaire imputable au service. La compensation peut être sous forme de pension ou d'une indemnisation pour les pertes subies en raison de l'incapacité temporaire.

**Pour la FA-FPT, le CITIS représente une véritable évolution pour les agents publics, mais attention : il faut être certain de l'imputabilité au service pour l'activer !**



**Ce que dit la FA-FPT : "Tout au long de son parcours, il est toujours utile de se rappeler ses droits en matière de santé !"**

# NOS SUJETS D'ACTUALITÉ DU MOIS

## Les alertes de la FA-FPT, ses réflexions, ses interrogations...

### Retraites : ce qu'ils oublient toujours de dire

Le discours du gouvernement sur les retraites, quand il n'est pas brutalement incohérent, est souvent culpabilisateur : il serait en quelque sorte obligé de reporter l'âge de départ à la retraite parce qu'on vit plus longtemps en 2023 qu'en 1945, et que donc il y a trop de pensions versées par rapport aux cotisations. Passons sur le fait qu'on nous reproche en somme de ne pas casser notre pipe plus tôt, et concédons qu'en effet les gens vivants ayant un peu plus d'exigences que les morts, l'amélioration de la durée de la vie coûte plus cher au système. Mais, hé, est-ce que le gouvernement n'oublierait pas un petit truc sur les systèmes par répartition ? Comme par exemple, le fait que leur équilibre dépend AUSSI du nombre de cotisants, et pas juste de celui des bénéficiaires ?



Du coup, la leçon de "réalisme économique" prend un peu l'eau. Ce gouvernement, comme d'ailleurs tous ceux qui l'ont précédé depuis quelques dizaines d'années, a taillé dans les emplois publics. Il s'en fait d'ailleurs une gloire, comme si décimer le service public était un acte de bravoure. Or, chaque poste non renouvelé, chaque pression financière sur les employeurs territoriaux, qu'on nous vend comme des économies, est en fait une perte sèche, un déficit de plus en termes de retraites. Certains ministres sont peut-être assez nigauds pour ne pas faire le lien. Mais chez d'autres, difficile de ne pas y voir une logique assumée, qui se propose de mettre en faillite le système social tout entier - et de justifier ainsi son remplacement par un système capitalistique et libéral "teeeeeellement plus modeeeeeeeeeerne"... et tellement plus injuste, aussi.



### "L'agenda social" 2023 du gouvernement

On reste dans le ridicule : Stanislas Guérini, notre bon vieux ministre, a adressé aux organisations syndicales l'agenda social 2023 du gouvernement, c'est à dire les thèmes sur lesquels ce dernier voudrait engager la discussion avec les syndicats. Le premier de ces thèmes, on se pince, mais non, on ne rêve pas, ce n'est pas une illusion, c'est "L'Exercice du Dialogue Social". Ca alors ! Aurait-il redécouvert le concept ?

Bien sûr que non. A le lire, on a plutôt l'impression que Stan veut juste faire le point sur "le bilan des élections professionnelles" (histoire peut-être de jubiler sur la baisse de la participation mais, hé, Stan, c'est triste à dire mais on reste mieux élus que la plupart de nos employeurs, tu sais), évoquer "les nouvelles instances du dialogue social" (celles dont Stan et cie ont rogné les compétences), et enfin de parler de "la nécessaire valorisation de l'engagement syndical, des carrières des délégués syndicaux, et des moyens alloués aux syndicats". Ah bah, si c'est pas gentil, ça !

Pour la FA-FPT, qui depuis sa création défend ses valeurs d'indépendance, la ficelle paraît un peu grosse : après avoir bâillonné les instances de dialogue social, la bande à Stan rêve de nous éloigner des vrais combats en nous encourageant à négocier des trucs pour nous-mêmes : "oh oui, Stan, donne-nous des bureaux plus grands, et puis des voitures, et puis des fonds, et puis...". Hé ben non, Stan. Rempoche tes breloques, et redonne plutôt aux agents ce que toi et tes amis leur avez pris : de vraies instances de dialogue social, de vraies perspectives salariales, une retraite avant 62 ans qui tienne compte de la pénibilité, et puis hé, attends, recrée donc les postes publics qui manquent partout, de l'Etat à l'Hospitalière en passant par la Territoriale... Ça, ça serait social !



**Ce que dit la FA-FPT : "Après avoir sabré le dialogue social, le gouvernement espère-t-il acheter la paix syndicale pour nous éloigner des vrais combats ?"**

# ACTUALITÉ DE LA FA-FPT NOUVELLE-AQUITAINE

## Une AG FA-FPT sous le signe de l'engagement pour la défense de vos droits !



L'assemblée générale de la **FA-FPT Nouvelle-Aquitaine** s'est réunie en ce 23 mars à Angoulême, afin notamment d'élire les membres du bureau syndical qui siégeront pour les 4 prochaines années.

Caroline CHARRUYER et Laurent CHASSEPORT, respectivement secrétaire générale et secrétaire général adjoint, entouré.e.s d'une équipe de 14 membres continueront donc de porter avec constance les positions de la **FA-FPT** dans l'intérêt de toutes et tous les agents de la Région.

Cette rencontre annuelle est importante pour le fonctionnement du syndicat et c'est chaque année l'occasion pour les adhérent.e.s de la **FA-FPT** de tisser ou de resserrer les liens entre eux. Elle prend cette année une dimension toute particulière dans le contexte actuel de lutte contre la remise en cause des acquis sociaux. Nous n'avons donc évidemment pas oublié d'envoyer une délégation participer à la manifestation d'Angoulême contre le projet de réforme des retraites !



Les participant.e.s à cette journée ont réaffirmé leur confiance aux membres du bureau syndical et aux élu.e.s **FA-FPT** et les ont encouragé.e.s à porter leur parole dans les instances, groupes de travail et toutes les occasions de faire évoluer leurs conditions de travail et déroulement de carrières.

Pour cette année 2023, la **FA-FPT** continuera donc à demander, jusqu'à l'obtenir, l'application sans interprétation du décret NBI. Nous attendons aussi avec impatience, le travail sur la révision du RIFSEEP, sujet sur lequel il est évident que nous continuerons à revendiquer la finalisation de l'alignement par le haut, en plus de la prise en compte des gains d'expérience depuis 4 ans.

Sur la dotation des lycées, si nous avons pris note de la volonté de l'exécutif régional de renforcer progressivement les équipes de titulaires remplaçant.e.s, d'autres points tels que, par exemple, la prise en compte des aménagements de postes, de la dotation matérielle appellent à toute notre attention et à notre mobilisation. La prise en compte de l'expertise pour l'avancement de grade et la promotion sera également une priorité pour la **FA-FPT** en 2023.

Sur ces sujets - et sur tous les autres ! - vous pouvez compter sur les représentant.e.s de la **FA-FPT** !

## VOUS VOULEZ CONTACTER, ALERTER, OU REJOINDRE LA FA-FPT ?



05 49 38 49 20



[SA.FAFPT Nouvelle-Aquitaine](#)



[fa-fpt@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:fa-fpt@nouvelle-aquitaine.fr)  
[sa.fafpt.na@gmail.com](mailto:sa.fafpt.na@gmail.com)



[Intranet :](#)  
[instances représentatives/ page FA-FPT](#)



FA-FPT Nouvelle-Aquitaine  
15, rue de l'Ancienne  
Comédie  
86000 Poitiers